NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

Dist.
GENERALE

S/19462
29 janvier 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une déclaration publiée le 27 janvier 1988 par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, au sujet du rapport du Secrétaire général sur la situation dans les territoires arabes occupés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration qui y est jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Stephen LEWIS

ANNEXE

Texte d'une déclaration publiée le 27 janvier 1988 par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada au sujet du rapport du Secrétaire général sur la situation dans les territoires arabes occupés

[Original : anglais et français]

Le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour son analyse de la situation dans les territoires occupés, pour les mesures réalistes et pratiques qu'il propose afin d'assurer la sécurité des populations qui y vivent, ainsi que pour l'importance qu'il accorde à la nécessité de trouver une solution politique à la situation actuelle.

Ayant soutenu depuis le début que la quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires, le Canada serait disposé à se joindre aux autres parties contractantes pour demander instamment au Gouvernement d'Israël d'appliquer les dispositions de la Convention à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Outre qu'elles sont inacceptables, les violations de la Convention, y compris les abus des droits de la personne et la présence de colonies de peuplement, portent atteinte au processus de paix. De la sorte, Israël confirmerait de façon concrète sa volonté d'encourager un climat propice aux négociations pacifiques.

Le Gouvernement du Canada est prêt à souscrire à une campagne de fonds que pourrait lancer le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour financer les nouvelles activités rendues nécessaires par l'accroissement du nombre de détenus. En tant que grands contributeurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous croyons que la communauté internationale devrait se rallier à l'appel du Secrétaire général dans son rapport en vue d'améliorer l'infrastructure des camps de réfugiés dans les territoires occupés. Le 20 janvier, le Canada a versé une contribution additionnelle de 500 000 dollars aux projets spéciaux de construction, au profit de la population de réfugiés. En 1987, il a consacré 1 250 000 dollars à l'aide au développement de ces territoires. Nous continuerons de participer aux efforts en vue de venir en aide à ces territoires par des moyens qui serviront la paix.

Toutefois, de telles mesures n'élimineront pas les causes profondes à l'origine des événements tragiques survenus récemment. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, "le problème fondamental ne peut être résolu que par un règlement politique". Le Canada s'unit à lui pour demander à chaque partie de chercher sincèrement à mieux comprendre les intérêts légitimes de l'autre et d'agir d'une manière qui favorise la compréhension mutuelle.

Le Canada estime qu'une conférence internationale qui déboucherait sur des négociations directes fournirait un cadre propice à la conclusion d'un règlement juste et durable.